

APM-REP-07000-0202

Évaluation préliminaire, Phase 2 : Études environnementales, Canton de Hornepayne et secteur environnant, Ontario

Résumé

La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) travaille à la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive (GAP), le plan de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien. Le plan de la GAP comprend un processus de sélection d'un site qui vise à trouver un hôte informé et consentant pour un dépôt géologique en profondeur. Le canton de Hornepayne, situé dans la partie centrale-nord de l'Ontario, a exprimé son intention de participer au processus de sélection d'un site.

La Phase 1 de l'évaluation préliminaire a fourni des descriptions de haut niveau de l'environnement biologique et physique de la collectivité et du secteur environnant qui, en combinaison avec les informations géoscientifiques disponibles, ont été utilisées pour évaluer la possibilité de construire et d'exploiter en toute sûreté une installation dans le secteur.

Les évaluations environnementales préliminaires de bureau de la Phase 2 ont permis de compléter les informations disponibles et de mettre à jour les données environnementales recueillies pour les secteurs potentiellement propices en se fondant sur de nouvelles informations et des études de bureau approfondies. Le but des évaluations de bureau était de relever et de cartographier les éléments écologiques connus ou potentiels, y compris les écosites répertoriés par le système de classification écologique des terres (CET), les habitats fauniques importants potentiels, les tronçons de cours d'eau par catégories ainsi que les espèces en péril. Ces informations environnementales seront utiles pour évaluer la possibilité globale de construire et d'exploiter un dépôt pour la GAP dans le secteur sans nuire à l'environnement. Elles serviront à étayer l'évaluation intégrée de l'aptitude des secteurs à l'étude à accueillir le projet et à relever les risques environnementaux posés par les activités liées au processus de sélection d'un site, ce qui permettra d'éviter, d'atténuer et/ou de surveiller les incidences potentielles de ces activités.

Les études de vérification sur le terrain ont été entreprises dans le cadre de la Phase 2 des évaluations préliminaires afin de déterminer l'exactitude des données recueillies lors de l'évaluation de bureau décrite. Les résultats indiquent que les données de CET recueillies dans le cadre des évaluations de bureau étaient exactes à 60 % et que la majorité des

corrections apportées aux données des évaluations de bureau d'après les vérifications effectuées sur le terrain correspondent à des différences mineures d'interprétation du couvert forestier ou du type de sol. La classification des tronçons de cours d'eau a été vérifiée par le biais d'études de terrain portant sur la permanence des étendues d'eau (permanentes ou temporaires) et sur la morphologie des cours d'eau (forme, taille, débit, etc.).

Ce rapport sert à consigner les études environnementales réalisées jusqu'à maintenant dans le secteur de Hornepayne et comprend un résumé des études menées au cours de la Phase 1 et la Phase 2 d'évaluation préliminaire.